

**FICHE DE DIALOGUE1**

**pour l'orientation à l'issue de la CLASSE DE TROISIÈME**

**RENTRÉE 2022 – Académie de Strasbourg**

|  |
| --- |
| **ÉTABLISSEMENT** |
|    Téléphone : Mail :  |

|  |
| --- |
| **IDENTIFICATION DE L’ÉLÈVE** |
| Numéro d’identifiant : Sexe : Nom Prénom de l’élève : Date de naissance : / / Professeur principal : Classe fréquentée : Représentant(s) légal(aux) : …………………………………………………………………………………………………………………….. |

|  |
| --- |
| **1er SEMESTRE OU 2ème TRIMESTRE : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d’orientation** |
|  **Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :** * **Le passage en :**

 Classez par ordre de préférence la ou les cases de votre choix (1,2,3) [ ]  2de générale et technologique ou 2nde STHR (Sciences et technologie de l’hôtellerie et de la restauration) [ ]  2de professionnelle [ ]  sous statut scolaire [ ]  sous statut d’apprenti  [ ]  1re année de CAP [ ]  sous statut scolaire [ ]  sous statut d’apprenti À le Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :  À remettre au professeur principal de la classe pour le / /  |

Cette procédure de dialogue ne s’applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d’établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux…) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs.

*Les données personnelles relatives à l’orientation figurant dans cette fiche sont enregistrées pour une durée de un an afin de permettre au professeur principal et au chef d’établissement de suivre la procédure et à des fins statistiques pour les services départementaux de l’éducation nationale Conformément aux articles 38, 39 et 40 de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d’un droit d’opposition pour motifs légitimes aux informations qui vous concernent, de droits d’accès et de rectification. Ces droits s’exercent auprès du chef d’établissement dans lequel l’élève est scolarisé.*

|  |
| --- |
|  Classe fréquentée :  |

|  |
| --- |
| **1er SEMESTRE ou 2e TRIMESTRE : AVIS PROVISOIRE(S) D’ORIENTATION DU CONSEIL DE CLASSE** |
| Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux**Le passage en :** * 2de générale et technologique ou 2de STHR [ ]  Favorable [ ]  Défavorable [ ]  Réservé
* 2de professionnelle [ ]  Favorable [ ]  Défavorable [ ]  Réservé
* 1re année de CAP [ ]  Favorable [ ]  Défavorable [ ]  Réservé

Recommandation du conseil de classe pour une voie non demandée par les représentants légaux :  Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et les recommandations :   **Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d’orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de la formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3e trimestre / 2d semestre.** |

|  |
| --- |
| **RETOUR DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX SUR L’ORIENTATION** |
| **J’ai bien pris connaissance de l’avis provisoire d’orientation du conseil de classe.**À le Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :  À remettre au professeur principal de la classe pour le : / /  |

|  |
| --- |
| **2e SEMESTRE ou 3E TRIMESTRE : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s) d’orientation** |
|  **Nous demandons pour la rentrée prochaine :** * **Le passage en :**

 Classez par ordre de préférence la ou les cases de votre choix (1,2,3) [ ]  2de générale et technologique ou en 2nde STHR  [ ]  2de professionnelle [ ]  sous statut scolaire [ ]  sous statut d’apprenti  [ ]  1re année de CAP [ ]  sous statut scolaire [ ]  sous statut d’apprenti À le Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :  À remettre au professeur principal de la classe pour le / /  |
|  Classe fréquentée :  |

|  |
| --- |
| **2e SEMESTRE ou 3E TRIMESTRE : PROPOSITION D’ORIENTATION DU CONSEIL DE CLASSE** |
|  Le conseil de la classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux : **Le passage en :**  [ ]  2de générale et technologique ou 2nde STHR : [ ]  Oui [ ]  Non [ ]  2de professionnelle : [ ]  Oui [ ]  Non [ ]  1re année de CAP : [ ]  Oui [ ]  Non Observations du conseil de classe :  [ ]  Dispositif de mise à niveau conseilléProposition du conseil de classe pour une voie non demandée par les représentants légaux :  À le  Signature du chef d’établissement :  |

|  |
| --- |
| **REPONSE DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX SUR L’ORIENTATION** |
| [ ]  **Nous acceptons la proposition du conseil de classe suivante :**  Celle-ci devient décision d’orientation définitive prise par le chef d’établissement. [ ]  **Nous n’acceptons aucune** des propositions du conseil de classe et prenons **immédiatement** contact avec  le chef d’établissement Téléphone : Avant le / / À le Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :  À remettre au professeur principal de la classe pour le : / /  |

|  |
| --- |
|  Classe fréquentée :  |

|  |
| --- |
| **ENTRETIEN AVEC LE CHEF D’ETABLISSEMENT SUR L’ORIENTATION** |
| Après entretien avec les représentants légaux le : / / la décision d’orientation retenue est : Motivation de la décision si elle n’est pas conforme à la demande des représentants légaux :       À le  Signature du chef d’établissement :  |

|  |
| --- |
| **RÉPONSE DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX SUR L’ORIENTATION****suite à l’entretien avec le chef de l’établissement** |
| [ ]  **Nous acceptons** la décision du chef d’établissement[ ]  **Nous n’acceptons pas** la décision du chef d’établissement et demandons **le maintien dans le niveau de la classe d’origine**[ ]  **Nous n’acceptons pas** la décision du chef d’établissement et faisons **appel** Rappel de la réglementation concernant la procédure d’appel* Vous disposez d’un délai de trois jours ouvrables à compter de la réception de la notification pour faire appel de la décision ;
* Les parents de l’élève ou l’élève majeur qui en ont fait la demande écrite auprès du président de la commission d’appel (le directeur académique des services de l’éducation nationale ou son représentant), ainsi que l’élève mineur avec l’accord de ses parents, sont entendus par celle-ci. Ils peuvent adresser au président de la commission d’appel tous documents susceptibles de compléter l’information de cette instance ;
* Les décisions prises par la commission d’appel valent décisions d’orientation définitives ;
* Lorsque la décision d’orientation définitive n’obtient pas l’assentiment des représentants légaux de l’élève ou de l’élève majeur, ceux-ci peuvent demander le maintien dans le niveau de la classe d’origine pour la durée d’une seule année scolaire.

À le Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :  À remettre au chef d’établissement pour le : / /  |

*Les données personnelles relatives à l’orientation figurant dans cette fiche sont enregistrées pour une durée de un an afin de permettre au professeur principal et au chef d’établissement de suivre la procédure et à des fins statistiques pour les services départementaux de l’éducation nationale Conformément aux articles 38, 39 et 40 de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d’un droit d’opposition pour motifs légitimes aux informations qui vous concernent, de droits d’accès et de rectification. Ces droits s’exercent auprès du chef d’établissement dans lequel l’élève est scolarisé ou auprès du Recteur auquel l’établissement de scolarisation de l’élève est rattaché.*

|  |
| --- |
| **ÉTABLISSEMENT** |
|    Téléphone : Mail :  |

|  |
| --- |
| **IDENTIFICATION DE L’ÉLÈVE** |
| Numéro d’identifiant : Sexe : Nom Prénom de l’élève : Date de naissance : / /  Classe fréquentée :  |

|  |
| --- |
| **DECISION DE LA COMMISSION D’APPEL** |
| Rappel de la demande des représentants légaux : Rappel de la décision du chef d’établissement motivée :  ………………………………………………………     À l’issue de la commission d’appel, la demande des représentants légaux est :  [ ]  Acceptée / [ ]  Refusée**Motivation en cas de décision non conforme à la demande :**      **Nom et adresse professionnelle du président de la commission d’appel :**Date et signature du président de la commission d’appel : |

|  |
| --- |
| **DEMANDE DE MAINTIEN APRES APPEL** |
| En cas de désaccord avec la décision d’appel, le maintien dans le niveau de la classe d’origine peut être obtenu pour la durée d’une seule année scolaire.[ ]  **Nous n’acceptons pas** la décision de la commission d’appel et demandons le maintien dans le niveau de la classe d’origine.Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :  À remettre au chef d’établissement pour le : / /  |